

vince plus unie, plus prospère et plus grande que toutes les provinces de la Confédération.

Je le demande aux députés protestants, je les adjure au nom de ce qu'ils ont de plus cher dans leur province et dans leur pays de nous aider à éviter d'avoir jamais, dans notre province, de question scolaire dont on a tant souffert et dont on souffre encore dans nos provinces-sœurs.

*Persuasion plutôt que coercition*

Je crois à la liberté dont je suis un partisan convaincu, pénétré et irréductible, j'ai toujours considéré et je considère plus que jamais en cette province, que la liberté n'est pas un principe de circonstance que l'on voile ou viole selon les caprices de l'heure; je suis d'avis qu'avant de contraindre les pères de famille à envoyer leurs enfants à l'école on doit employer tous les autres moyens possibles qui puissent permettre d'atteindre le but auquel on tend; il faut employer la conviction et la persuasion pour engager les pères à faire bénéficier leurs enfants des avantages de l'instruction.

A ceux qui élèvent les deux mains pour protester contre notre système actuel je dis : « Baissez-en une au niveau du cœur et portez l'autre à votre gousset et aidez les pauvres à profiter librement des bienfaits de l'éducation; alors vous rencontrerez dans tous les foyers le concours de toutes les bonnes volontés. »

Je laisse donc la question libre et je déclare que je voterai contre le bill pour les raisons que je viens d'énumérer.

Sir Lomer Gouin, à la suite de ses éloquentes remarques, a été très vigoureusement applaudi par la droite et par quelques députés de la gauche.

DISCOURS DE M. J.-M. TELLIER

*Chef de l'opposition*

Le député de Joliette exprime d'abord sa vive opposition à la loi présentée parce qu'elle scinde en deux, sur une question d'intérêt général, la population de la province. Une telle question doit être traitée, dit-il par une législation générale, s'adressant à tous les ci-